



MODALITES DE RENTREE

Année scolaire 2022/2023

Jeudi 1^{er} Septembre 2022

❖ Rentrée des 6èmes :

Rentrée à 8h25

Prise en charge par les professeurs principaux de 8h25 à 12h30.

Emploi du temps normal à partir de 14h05.*

Une seule personne est autorisée à accompagner l'élève de 6^{ème} dans l'enceinte de l'établissement le jour de la rentrée (en fonction du contexte sanitaire).

Vendredi 2 Septembre 2022

❖ Classe de 6^{ème} :

Emploi du temps normal à partir de 8h25

❖ Classe de 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} :

Rentrée à 8h25

Prise en charge par les professeurs principaux les deux premières heures de la matinée,

Emploi du temps normal à partir de 10h30 (après la récréation).*

* La restauration scolaire sera assurée dès le 1^{er} Septembre 2022.

